

Décembre 2004

FLASH Journal



**Nous sommes en négociation depuis
le 12 mars 2003.**

**La partie nationale doit prendre des
décisions.**

IL FAUT NÉGOCIER !

Une belle action-mobilisation!

Merci et bravo à la quarantaine de membres qui ont participé à notre action du 30 novembre dernier. Vous avez pu de plus faire valoir vos grands talents en chant. Merci aussi à tous les membres qui ont participé en mettant leur autocollant. Si vous ne l'avez pas reçu à temps, vous pouvez quand même le porter en tout temps. La négo va encore durer longtemps si le CPNC (Comité patronal de négociations des Collèges) continue à niaiser notre équipe comme elle le fait actuellement.

Notre rencontre avec le directeur général M. Forgues s'est passée dans une ambiance assez amicale. Il a bien sûr essayé de nous vendre l'idée d'une convention collective locale, mais nous avons répondu qu'encore faudrait-il finir par en avoir une sur laquelle il pourrait se baser pour en établir une autre. Il nous a dit plus sérieusement être d'accord avec nous. Le processus de négociations est toujours beaucoup trop long et qu'il y avait sûrement du monde qui y trouvait leur intérêt là-dedans. Nous lui avons donc déposé une dizaine de bulletins d'**INFO-NÉGO** pour lui démontrer à quel point notre équipe syndicale de négociations essaie de faire avancer les discussions. Il semble que de son côté les rapports de négociations ne soient pas aussi détaillés que les nôtres. Il nous a donc promis de lire nos rapports et d'intervenir pour nous auprès de la présidente du CPNC. Nous sommes repartis en lui promettant de revenir chercher cette information dans les mois qui viennent. On se prépare donc d'autres lendemains qui chantent...! Vous pourrez vous en rendre compte en lisant les derniers **INFO-NÉGO** contenu dans ce bulletin.

Rencontre avec le Ministre Reid

Le Ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, a demandé des rencontres avec les différentes catégories de personnels de toutes les instances syndicales. Nous reproduisons le résumé de cette rencontre fait par la Centrale. Notre vice-présidente, Micheline Lavallée, a fait partie de cette délégation.



CSQ

Compte-rendu de la rencontre entre le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, et des membres du personnel des cégeps de la CSQ tenue le 27 novembre 2004 à l'hôtel Delta de Montréal

Le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, a demandé à la CSQ de rencontrer des enseignantes et enseignants de la base pour compléter ses consultations auprès des organisations nationales. La CSQ a accepté l'invitation, mais en demandant d'élargir la consultation aux membres du personnel professionnel et du personnel de soutien. La rencontre a débuté à 7 h 30 par un petit-déjeuner où se sont tenues des discussions informelles entre les participants et les représentants du MEQ. La rencontre a débuté à 8 h 30 et s'est poursuivie jusqu'à 12 h 30.

Pierre Reid a ouvert la rencontre en disant qu'il voulait entendre le point de vue des participants sur deux choses : les questions pédagogiques, particulièrement les effets de la décentralisation sur les programmes et sur le cheminement des étudiants et la gouvernance, soit le rôle de la Commission des études et du conseil d'administration dans les collèges. Il a affirmé préférer la collégialité et qu'il ne souhaitait pas décréter sur l'avenir des collèges, ajoutant que ses orientations seront le reflet des pistes prometteuses qu'il aura retenues.

Le ministre annoncera ses orientations sur l'avenir des cégeps avant la fin de l'automne. Si des changements législatifs ou réglementaires sont prévus, le ministre consultera les personnes et les organisations concernées.

Sur les questions pédagogiques

Le ministre a tenu à préciser d'entrée de jeu qu'il n'était pas question de toucher aux standards nationaux, qu'il conserverait le diplôme d'État, que la formation générale était indispensable, que la formation professionnelle et la formation technique resteraient deux secteurs séparés et que l'existence des cégeps n'était pas remise en question. Il n'a toutefois pas confirmé que les disciplines de la formation générale demeurerait telles quelles.

Les participants avaient beaucoup de choses à dire sur les questions pédagogiques. On a souligné le fait que les changements dans les programmes soulevaient souvent des tensions dans les collèges et que le changement le plus souhaitable, paradoxalement, était d'établir une certaine stabilité.

On a soulevé à plusieurs reprises les problèmes qu'ont engendrés l'élaboration locale des programmes d'études et l'instauration de l'approche par compétences dans les départements, l'aspect parfois chaotique que les programmes peuvent prendre et les tensions que cette élaboration locale peut créer entre collègues de programmes différents, comme l'exemple des disciplines contributives l'a démontré. On retrouve aussi une disparité entre les collèges dans l'épreuve synthèse de programmes.

Plusieurs enseignantes et enseignants souhaitent que le MEQ définisse les disciplines et la pondération et que les devis ministériels soient clairs et précis. L'approche par compétences et l'élaboration locale des programmes augmentent la tâche des enseignants et freinent la mobilité des étudiants qui voudraient fréquenter un autre cégep. Par exemple, l'absence de tronc communs en formation technique et l'absence d'équivalence dans la grille de cheminement d'un même programme entre les cégeps ne favorisent pas la polyvalence des étudiantes et étudiants.

On note aussi que l'arrimage des cours avec les compétences se fait plus facilement dans les programmes techniques que dans les programmes préuniversitaires. On a souligné qu'un certain arrimage avec les universités était nécessaire pour éviter les redondances, particulièrement dans les programmes préuniversitaires. Des lieux de concertation seraient à créer dans les collèges pour revenir, par exemple, aux anciennes coordinations provinciales de disciplines.

Sur la gouvernance

Le ministre s'intéressait particulièrement à la question du double « chapeau » des membres du personnel qui participent à la Commission des études (CE) au Conseil d'administration (CA). Doit-on les considérer comme des membres du personnel ou comme des représentants syndicaux ?

On a souligné que les gestionnaires qui participent à ces instances portaient aussi un double chapeau en représentant le collège et aussi la Fédération des cégeps.

Des représentants du personnel de soutien ont déploré leur absence dans les débats à la CE. Avant, un représentant du personnel de soutien participait à cette instance. Aujourd'hui, un représentant du personnel de soutien peut participer à la CE, mais comme observateur, ce qui l'exclut des huis clos. Pourtant, certains types de personnel technique et paratechnique sont affectés par les changements de programmes. Dans le même ordre d'idées, on a indiqué que les membres du personnel de soutien n'avaient pas de lieu de concertation comme les enseignants. Ils sont souvent isolés les uns des autres. Le syndicat est le seul lieu où on a un portrait d'ensemble de leur situation. Le personnel de soutien a déploré les effets du manque de ressources dans les cégeps. Avec l'informatisation, les étudiants ont moins de contacts avec des humains et plus avec des machines. Dans certains collèges, il n'y a plus de services d'accueil aux nouveaux étudiants.

Du côté des enseignantes et des enseignants, on a soulevé le dilemme entre les responsabilités professionnelles et les responsabilités académiques. On assiste à une certaine perte de la reconnaissance des enseignants dans les institutions d'éducation et dans la société en général. Plusieurs enseignants et enseignantes estiment que la Commission des études n'est pas un véritable lieu de débat, mais un endroit où on ne fait qu'entériner des décisions. Les assemblées générales pourraient être reconnues comme interfaces. Un enseignant a suggéré que le représentant du personnel enseignant qui participe à la Commission des études participe aussi au conseil d'administration des collèges. Le ministre a semblé apprécier cette idée.

Une question plus politique a été adressée au ministre. On lui a demandé si la décentralisation ne s'appuyait pas sur des intérêts économiques. Le ministre a répliqué : « Je constate une méfiance très très élevée envers le gouvernement. On diabolise les décisions gouvernementales. » Il a ajouté que la logique économique n'était pas au cœur des décisions, mais que les décisions doivent tenir compte des contraintes économiques. Il a été très évasif lorsqu'il a été question de la recherche de la mobilité et de la flexibilité du personnel dans un contexte de décentralisation.

Les professionnels de collèges ont situé leurs lieux d'intervention comme personnel conseil auprès du personnel enseignant, des étudiants et du personnel de direction. Ils ont soulevé la problématique des départs à la retraite chez les conseillers pédagogiques. On a aussi indiqué qu'il ne serait pas souhaitable d'ouvrir les attestations d'études collégiales (AEC) aux jeunes. Les collèges semblent compter sur la formation continue pour avoir un meilleur financement. Or, ce secteur a aussi subi des coupes budgétaires importantes ces dernières années. On a aussi avisé le ministre qu'il serait important que les sommes destinées à la réussite servent véritablement à financer des projets visant la réussite éducative. Sur le cheminement des étudiants, les représentants du personnel professionnel ont exprimé le besoin que soient élaborées des mesures facilitant la reconnaissance des acquis. Ces derniers ont également mentionné au ministre qu'il serait souhaitable de réglementer les dépenses à la promotion, au recrutement et même à la cotisation à la Fédération des cégeps.

Le ministre, en réponse à une question portant sur le rôle des Conférences régionales des élus (CRE) en éducation, a dit qu'il ne mélangeait pas les pouvoirs municipaux et les pouvoirs du MEQ. Le ministre a terminé la rencontre en disant qu'il s'intéressait à une autre question, qu'on pourrait développer plus tard : au-delà de l'aide internationale, est-ce que des étudiants étrangers sont prêts à payer pour poursuivre des études collégiales ?

Comité de perfectionnement

Dans les prochains jours vous recevrez ou vous avez peut-être déjà reçu un **«avis de recherche»** provenant du Comité de perfectionnement du personnel de soutien. **Le Syndicat du personnel de soutien est l'instigateur de cette initiative** et nous espérons que vous saurez en profiter et que vous serez nombreux à faire des demandes, à offrir vos services et à vous inscrire, le cas échéant.

Il y aura des formations qui s'adresseront à l'ensemble du personnel. Le Comité a déjà avancé quelques thèmes : plaisir et défi de la communication, la gestion du stress, la gestion du temps, le deuil ou comment faire face aux changements, aux restructurations. Ce ne sont que des exemples, vous êtes invités à nous communiquer vos suggestions. Nous avons commencé à planifier une première activité ; celle-ci devrait se tenir en mars pendant la semaine des «journées pédagogiques»

Quant aux formations dites individuelles ou en groupes restreints, **celles-ci seront possibles uniquement dans la mesure où vous nous communiquez vos besoins**. Ce type de formation a été mis sur pied afin de répondre à des demandes très très spécifiques de nos membres que ce soit sur Word, Excel, Windows, le Web, le Vax, etc. (une de leurs composantes particulières : exemples : base de données, fusion, tableaux dynamiques, mise en page, puces et numéros, etc.). Comme le disait un vieux film *«Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur ...»*. Faites-nous connaître vos besoins et nous tenterons de trouver la personne-ressource pour dispenser la formation. Si une personne de votre service peut offrir cette formation et qu'elle le désire, elle pourra le faire. Évidemment, les personnes-ressources seront rémunérées pour le travail effectué.

C'est une belle occasion pour chacun d'entre nous de partager nos compétences et nos connaissances avec nos collègues, profitons-en.

Francine Létourneau et Micheline Lavallée
Comité de perfectionnement du personnel de soutien du CEM

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Suite aux récents affichages de postes, les candidatures retenues ont été les suivantes :

(04-SR-44)	Agente de bureau classe, classe I, Orthèses visuelles	Louise Patry
(04-SR-45)	Secrétaire, classe I, Service des ressources humaines	Claire Beaudoin
(04- S - 46)	Agente de bureau classe, classe I, CRD ÉNA	Nicole Fassin
(04-SR-47)	Secrétaire, classe II, Centre sportif	Diane Pépin
(04- S - 48)	Secrétaire, classe I, Service de l'enseignement, ÉNA	Cécile Lapointe
(04-SO-49)	Technicien en informatique, Service multimédia	Rubens Mauvais
(04-SO-50)	Technicien en loisirs, Centre sportif	Catherine Parent
(04-SR-51)	Technicien en travaux pratiques, Hygiène dentaire	Julienne Bélanger

Un des nôtres à l'honneur!

Le Monde d'Édouard-Montpetit nous apprenait dans son dernier numéro qu'un membre des employés de soutien, M. Yvon Lefebvre, magasinier classe I aux départements de Techniques dentaires et de Denturologie a été honoré par l'Association des denturologistes du Québec. L'événement a eu lieu lors du 4^e Symposium mondial de la denturologie en octobre dernier. On peut lire dans cet article que «M. Lefebvre, au fil des ans, a contribué à la formation d'un très grand nombre de denturologistes québécois». Félicitations Yvon, cet honneur bien mérité provenant de ton milieu professionnel démontre ce que nous savons tous déjà mais que nous entendons très peu souvent dans notre propre milieu : le personnel de soutien participe activement à la mission éducative de l'enseignement collégiale.

SST : environnement bruyant?

Des membres sont venus au Syndicat pour nous signaler que leur environnement de travail est trop bruyant. Nous aimerions savoir si ce problème se retrouve dans plusieurs services. Nous vous demandons donc de nous contacter afin de pouvoir faire une liste d'endroits à faire évaluer. Nous avons la chance d'avoir dans notre comité directeur, Yvan Robichaud, un technicien spécialiste dans l'évaluation des décibels présents dans les environnements de travail. Nous aimerions faire cette évaluation en janvier et présenter les résultats à notre nouveau comité paritaire en santé et sécurité au travail. Nos représentants à ce comité sont Yvon Cajolais (Longueuil poste 212) et Daniel Trudeau (ENA poste 330). N'hésitez pas à les contacter pour tous problèmes concernant ce dossier.

Arrangements locaux

Lors de la dernière assemblée générale, nous avons discuté des différents arrangements locaux et lettres d'ententes que nous avons convenu avec la partie patronale lors du dernier comité de relation de travail. Les points discutés étaient : la présence du syndicat au comité de sélection, le cumul de l'ancienneté lors des congés de prestation de compassion de l'assurance emploi, le calcul des heures travaillées ou payées des occasionnels lors des affichages ainsi qu'une liste annuelle de ces heures travaillées ou payées. Nous avons finalisé les libellés de ces textes avec les ressources humaines et nous vous les présenterons en assemblée générale le 19 janvier prochain. Tous ces points devront évidemment avoir l'assentiment de l'assemblée. Nous sommes satisfaits de ces ententes, nous verrons si vous le serez tout autant.

Dossiers nationaux : équité et retraite

Les deux dossiers importants des deux derniers Conseils généraux de négociations concernent les négociations sur les dossiers de la retraite et de l'équité. Dans le premier cas, suite à l'estimation de coûts de certaines revendications faites par la CARRA, le Conseil a pris la décision de ne pas ajouter de revendications supplémentaires. Vous savez maintenant que suite à cette estimation notre taux de cotisation a augmenté à 7.06 % et qu'il est à prévoir qu'elle augmente encore.

Du côté de l'équité, le Conseil a pris la décision de continuer les travaux en équité salariale en Intersyndicale avec le Conseil du trésor. Avec le jugement de la Juge Julien, plusieurs fonctionnements auraient pu être possibles comme par exemple avoir un programme d'équité salariale exclusivement CSQ. Mais après l'analyse des avantages et inconvénients la solution de travailler dans le cadre d'un regroupement d'agents négociateurs (CSQ-CSN-FIIQ-FTQ) a été privilégiée. Il a par contre fallu adopter une entente de fonctionnement de ce regroupement.

Une petite dernière action-mobilisation...

Nous vous invitons aussi à participer une autre action proposée lors du Conseil général de négociations du 10 décembre dernier : l'envoi de carte de vœux aux députés. Envoyez cette carte de vœux à votre député. Vous devez aller la chercher sur le site de la CSQ dont voici l'adresse : <http://www.csq.qc.net>.



Des moyens un peu plus «lourds» sont aussi à prévoir dans les mois prochains. Nous vous en reparlerons à la prochaine assemblée générale du mois de janvier.

Nous espérons aussi que vous respecterez les actions-mobilisations des employés de la SAQ. Leur cause est des plus importantes puisque cela concerne la défense des employés à temps partiel. N'oubliez pas qu'un des objectifs de la partie patronale dans notre négociation de personnel de soutien vise justement à créer un statut de personnel à temps partiel sur une base annuelle. Donc so...so... so... On va acheter sa boisson en Ontario... !

Assurances collectives

Voici le tableau détaillé des prix de nos primes d'assurances pour 2005. Nous vous avons déjà annoncé cette augmentation surtout celle concernant le régime B de notre assurance longue durée. Nous pouvons effectivement revoir notre choix concernant cette dernière mais il faut bien connaître les avantages et les inconvénients de l'un et l'autre. Notre Fédération nous recommande d'attendre les conclusions du comité mis sur pied par la CSQ sur cette question avant d'entreprendre un débat là-dessus en assemblée générale. Elle nous fournira une personne-ressource pour venir nous expliquer les conclusions de ce comité. La Fédération quant à elle, est convaincu que nous devrions garder le régime B. Le comité CSQ devrait donner ses conclusions vers le mois de mai prochain.

J O Y E U S E
S
F Ê T E S
E T
B O N N E S
V A C A N C E



(Le bonhomme de Marie et T'Yvon)

Votre équipe syndicale
